Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent cinquante-sixième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 15 mai 2018, à 10 h 10

Présidente : M^me^ Sabrina Dallafior ..... (Suisse)

GE.18-20471 (F) 251019 291019

1820471

Merci de recycler

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1456e séance plénière de la Conférence du désarmement. Excellences, chers collègues, je vous souhaite à nouveau la bienvenue. C'est un plaisir de vous revoir en ce début de deuxième partie de la session de 2018 de la Conférence. Avant de passer à nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos nouveaux collègues, S. E. Mme Sally Mansfield, Représentante permanente de l'Australie à la Conférence, S. E. M. Lee Jang-keun, Représentant permanent de la République de Corée à la Conférence, et enfin et surtout, S. E. M. Azeez, Représentant permanent de Sri Lanka à la Conférence.

Au nom de mon Gouvernement et au nom de la Conférence, je saisis cette occasion pour vous assurer de notre coopération et de notre appui indéfectibles dans l'exercice de vos nouvelles fonctions. Depuis notre dernière séance plénière, nous avons reçu une demande d'une délégation souhaitant participer à nos travaux en tant qu'État non membre, demande qui figure dans le document CD/WP.604/Add.5 dont vous êtes saisis et qui a été reçue après 15 heures hier, le lundi 14 mai. Y a-t-il des commentaires concernant cette demande ? Puis-je considérer que la Conférence décide d'inviter cet État à participer à nos travaux conformément au Règlement intérieur ?

Il en est ainsi décidé.

La Présidente (*parle en anglais*) : Permettez-moi de suspendre brièvement la séance afin de laisser au Représentant de l'État non membre qui vient d'être invité à participer aux travaux de la Conférence le temps de prendre place dans la salle du Conseil.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Au cours de la première partie de la session de 2018, la Conférence a organisé des consultations intenses et ces efforts ont été fructueux puisqu'elle a adopté deux décisions concernant la création de cinq organes subsidiaires chargés du traitement des questions de fond. Ces décisions reflètent très bien la disposition de la Conférence dans son ensemble à sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps. Cependant, la création des organes subsidiaires n'était qu'une première étape. Les membres de la Conférence devront faire preuve d'un engagement durable pour veiller à ce que les organes subsidiaires s'acquittent de leur mandat. Les organes subsidiaires vont commencer à se réunir dès cet après-midi et leur calendrier sera assez chargé jusqu'à la fin du mois de juin. Ils se réuniront − et c'est une chance − sous l'autorité et la direction de cinq coordonnateurs expérimentés. Ces coordonnateurs ont beaucoup travaillé pendant la pause en vue de préparer les prochaines réunions. Plusieurs d'entre eux ont déjà distribué des documents qui clarifient leurs intentions et fournissent des orientations pour les débats à venir. Je les remercie vivement pour l'ensemble de leurs efforts. Je me réjouis également du fait que les organes subsidiaires adoptent une approche généralement similaire concernant leurs travaux.

Pour terminer, je tiens à souligner que la présidence suisse de la Conférence tiendra pleinement compte du calendrier de la Conférence, qui est déjà chargé, lors de la planification des deux dernières semaines de son mandat.

Permettez-moi à présent de passer à la liste des orateurs pour aujourd'hui. Les délégations des pays suivants ont demandé la parole : l'Australie, la République de Corée, Sri Lanka, le Royaume-Uni et la République populaire démocratique de Corée. À présent, je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

Mme Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je suis ravie d'assumer mes fonctions de Représentante de l'Australie à Genève et de participer à la Conférence du désarmement pour la première fois. J'ai déjà eu le plaisir de rencontrer une partie d'entre vous et je me réjouis de mieux vous connaître. J'ai le sentiment que la communauté du désarmement est une assemblée collégiale qui entretient des liens étroits et dont l'ordre du jour est très bien rempli, et je suis très impatiente d'y contribuer.

Je sais que je prends mes fonctions à la Conférence à une période difficile pour la sécurité internationale et le désarmement. Les règles et les institutions qui contribuent au maintien de la paix et de la sécurité et orientent la coopération internationale sont mises à rude épreuve. Compte tenu des divergences d'intérêts et des changements de rapports de forces entre les États, il est plus difficile de remédier collectivement aux problèmes de

sécurité. Dans ce contexte, il est essentiel de promouvoir et de protéger les règles et les institutions internationales qui renforcent la stabilité et la prospérité et favorisent la coopération dans la lutte contre les problèmes mondiaux. Ma vision du rôle de l'Australie dans la Conférence est la suivante : maintenir et renforcer l'ordre international fondé sur des règles en nous appuyant sur la Conférence pour renforcer la collaboration et trouver un terrain d'entente sur le désarmement et la sécurité internationale. Dans les circonstances les plus favorables, cela nécessite de la patience et de la volonté politique. Nous devrons progresser pas à pas en tenant compte de l'ensemble de nos intérêts en matière de sécurité.

Je me suis laissé dire qu'il se fait écho ici année après année de regrets relatifs à l'incapacité renouvelée de la Conférence à convenir d'un programme de travail assorti d'un mandat de négociation. Je souhaiterais que la situation soit différente, mais s'il était facile de parvenir à un consensus, nous l'aurions fait depuis des années. Aujourd'hui, je préfère souligner la dynamique positive qui ressort des travaux accomplis l'année dernière par le groupe de travail sur la voie à suivre, sous la direction éclairée de l'Ambassadeur Lynn, et la perspective offerte cette année par la décision de la Conférence de créer cinq organes subsidiaires, qui commenceront leur travail plus tard dans la journée. L'Australie participera de manière active et constructive aux travaux en vue de consolider la confiance et la compréhension et, espérons-le, de trouver un terrain d'entente pour de futures négociations. L'Australie a également eu le plaisir de présider cette année la Commission du désarmement de l'ONU à New York, en lançant ce nouveau cycle triennal sous de bons auspices.

La Conférence ne fonctionne pas en vase clos et il s'est passé beaucoup de choses depuis sa dernière réunion en mars dernier. S'agissant des questions liées à la péninsule coréenne, l'Australie se réjouit d'apprendre que le sommet entre les États-Unis et la Corée du Nord se tiendra le 12 juin à Singapour. Nous espérons que la Corée du Nord respectera l'engagement en faveur d'une dénucléarisation complète qu'elle a souscrit au titre de la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne. L'Australie reste attachée à l'objectif constant de la communauté internationale − une dénucléarisation complète, irréversible et vérifiable de la péninsule coréenne − et nous continuerons de travailler à cette fin aux côtés de nos partenaires.

S'agissant de la Syrie, l'Australie a condamné l'emploi d'armes chimiques le 7 avril à Douma. L'emploi d'armes chimiques en tout temps, en tout lieu et en toutes circonstances est un acte odieux qui mérite une enquête et dont les responsables doivent rendre des comptes. Nous soutenons de manière résolue l'enquête indépendante sur cette attaque de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Par ailleurs, le Gouvernement australien a constamment affirmé que le Plan d'action global commun devrait rester en vigueur jusqu'à ce qu'une autre solution puisse être négociée.

Beaucoup d'entre vous dans cette salle ont pris part aux récentes réunions à Genève du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour l'Australie, il s'agit d'un élément crucial dans le dispositif de désarmement et de non-prolifération nucléaires ainsi que dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. L'Australie continuera de tout mettre en œuvre pour consolider et défendre ce traité important. Je n'ai pas l'intention d'exposer la position de l'Australie à l'égard des différentes questions à l'ordre du jour de la Conférence. Nous aurons tout le temps de le faire lors des réunions des organes subsidiaires. Cependant, je tiens à souligner que le Gouvernement australien a annoncé la semaine dernière qu'il engagerait de nouveaux investissements dans son industrie spatiale, y compris dans la mise au point d'une infrastructure et de technologies satellitaires de classe mondiale. Nous créerons bientôt notre première agence spatiale. Les intérêts économiques et en matière de sécurité dans l'espace de l'Australie, comme ceux d'autres pays, vont s'accroître. Parallèlement, l'essor des technologies spatiales engendre des risques. L'Australie est résolue à consolider les normes et les lois internationales qui s'appliquent au comportement des États dans l'espace, y compris aux utilisations de l'espace à des fins militaires. Nous nous réjouissons des discussions qui se tiendront dans l'organe subsidiaire sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Avant de conclure, je tiens à faire quelques remarques sur la culture et les valeurs des organisations. Il y a peu, je dirigeais la direction des ressources humaines de notre

ministère et l'efficacité des institutions est un sujet qui m'intéresse tout particulièrement. Je suis profondément convaincue que les individus peuvent faire une différence et que le parrainage, la valorisation de la diversité et l'entretien d'une communication respectueuse sont très efficaces pour atteindre notre objectif commun. Vous pouvez compter sur moi et sur la délégation australienne pour adopter une approche constructive, pragmatique et réaliste. Nous poserons des questions et nous chercherons à adopter des approches créatives dans nos travaux, y compris auprès d'autres instances. Vous pouvez compter sur nous pour canaliser nos efforts sur notre région, en établissant des liens entre les questions de sécurité internationale et la région indo-pacifique, qui est importante pour l'Australie, et pour accorder une attention particulière aux incidences pour le Pacifique. Nous adopterons une approche interrégionale associant toutes les parties qui encourage la diversité − la diversité des vues, des perspectives liées au genre et à la situation géographique − et nous porterons une attention sans faille à la question centrale de la contribution de nos travaux au renforcement de la sécurité et de la sûreté de nos populations.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la République de Corée.

M. Lee Jang-keun (République de Corée) (*parle en anglais*) : Comme l'Ambassadrice Dallafior l'a indiqué, je ne suis à Genève que depuis la semaine dernière et je n'y ai pas encore trouvé tous mes repères. Cependant, la Conférence du désarmement n'est en réalité absolument pas une nouveauté pour moi. Je suis venu ici pour la première fois au cours de l'été 2008, lorsque la Corée a déposé avec l'Australie pour la première fois la résolution de la Première Commission sur le courtage illicite, pour expliquer notre projet de résolution relative à la composition de la Conférence et demander du soutien. Je suis également venu en mars dernier accompagner notre Ministre qui a prononcé son discours lors du débat de haut niveau. Je suis à nouveau ici aujourd'hui et je suis profondément honoré et ravi d'être présent en mon nom à un autre titre et de faire ma première déclaration.

La semaine dernière, j'ai remis la lettre de nomination de ma Ministre à l'Ambassadrice Dallafior et j'ai également eu à plusieurs reprises l'occasion de rencontrer les Ambassadeurs des six États membres qui assureront la présidence au cours de cette session ainsi que les coordonnateurs d'une partie des organes subsidiaires. Au cours de ces discussions, ils m'ont tous expliqué que je prenais mes fonctions à une période très intéressante puisque la Conférence sort lentement de sa longue hibernation. À cet égard, je ne peux qu'exprimer mes vifs remerciements aux précédents Présidents de cette instance ainsi qu'aux présidences de Sri Lanka, de la Suède et de la Suisse qui ont permis ce résultat. Je reconnais qu'il est extrêmement important de revitaliser la Conférence, qui est l'unique instance internationale de négociation sur le désarmement des Nations Unies, pour faire perdurer la paix et la sécurité internationales. Nous devons tirer parti de cette dynamique qui est le fruit d'efforts acharnés et je tiens à assurer les présidences et les coordonnateurs des cinq organes subsidiaires, à savoir les Ambassadeurs d'Indonésie, des Pays-Bas, du Brésil, d'Allemagne et du Bélarus, du soutien sans faille de ma délégation. Je suis convaincu que les débats de fond qui commenceront cet après-midi consolideront non seulement notre compréhension commune mais favoriseront aussi la confiance réciproque, qui est cruciale pour que nos efforts communs soient couronnés de succès ici à la Conférence.

J'aurai peut-être bien des occasions de présenter les positions de mon pays à l'égard des différentes questions examinées dans cette instance, mais je tiens à insister sur un point aujourd'hui dans le cadre de ma première déclaration sur la situation dans la péninsule coréenne. Cela fait également écho à l'intérêt exprimé lors de mes premiers échanges avec certains ambassadeurs, qui ont manifesté beaucoup d'intérêt et fait part d'importantes attentes à l'égard des derniers événements. Si vous vous souvenez de l'atmosphère qui prévalait ici il y a tout juste un an sur la question de la péninsule coréenne, vous pourrez constater que la situation a aujourd'hui radicalement changé. Personne à ce moment-là n'aurait pu imaginer ce qui passe à présent dans cette région. Depuis sa prise de fonctions en mai de l'année dernière, le Président Moon Jae-in a constamment œuvré en faveur de la participation de la Corée du Nord au dialogue pour résoudre la crise nucléaire et des missiles dans la péninsule coréenne. Ses efforts ont finalement commencé à produire des

résultats, tels que la participation de la République populaire démocratique de Corée aux Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang. Cet événement a été suivi de la visite de notre émissaire à Pyongyang et à Washington en mars, qui a conduit à la décision d'organiser un sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée.

Le 20 avril, la République populaire démocratique de Corée a annoncé l'arrêt de ses essais nucléaires ainsi que de ses essais de missiles balistiques et le démantèlement de ses sites d'essais nucléaires. Le 27 avril, les deux Corées ont finalement organisé un sommet intercoréen historique dans la partie méridionale de Panmunjom, qui a débouché sur un tournant crucial en faveur de la dénucléarisation et de la paix dans la péninsule coréenne. À la suite de discussions sincères et ouvertes, les deux dirigeants ont déclaré qu'une nouvelle ère de paix avait commencé et ont signé la Déclaration de Panmunjom, qui comprend trois sections : la première contient des mesures en faveur d'avancées globales et novatrices dans les relations intercoréennes ; la deuxième porte sur les efforts visant à apaiser les tensions militaires et à écarter le risque de guerre et la troisième traite de la coopération en faveur de la création d'une paix définitive et solide dans la péninsule coréenne, y compris en confirmant l'objectif commun d'une dénucléarisation complète. Je suis convaincu qu'il est particulièrement pertinent dans cette instance de prendre acte de l'importance majeure de la confirmation par écrit par les deux dirigeants de l'objectif commun consistant à faire de la péninsule coréenne une zone exempte d'armes nucléaires en procédant à une dénucléarisation complète. Comme vous le savez tous, le sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée doit se tenir le 12 juin à Singapour. Cette première réunion sans précédent entre les dirigeants des États-Unis et de la République populaire démocratique de Corée sera une rare occasion historique de poursuivre la dénucléarisation et l'instauration de la paix dans la péninsule coréenne.

Tout semble indiquer que les deux camps sont sincèrement attachés à la réussite du prochain sommet. Nous nous réjouissons tout particulièrement du fait que la République populaire démocratique de Corée prend des mesures proactives et volontaires, comme je l'ai indiqué plus tôt. J'estime que le démantèlement des sites d'essais nucléaires de Punggye-ri marquera le lancement du processus de dénucléarisation complète. S'agissant des États-Unis, le Secrétaire d'État, M. Pompeo, s'est déjà déplacé à deux reprises en Corée du Nord pour mener à bien des préparatifs et a déclaré qu'il espérait voir la réunion couronnée de succès. De plus, lors du sommet trilatéral entre la République de Corée, le Japon et la Chine qui s'est tenu la semaine dernière à Tokyo, les trois dirigeants ont fait part de leur soutien en faveur de la Déclaration de Panmunjom et de leurs efforts continus en faveur de la dénucléarisation. Les prochaines semaines seront cruciales pour la réussite du sommet entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée. La République de Corée continuera de travailler avec tous les membres de la communauté internationale, notamment avec ceux qui sont présents dans cette salle. Je suis certain que les avancées qui sont accomplies dans la péninsule coréenne peuvent aussi avoir des retombées positives sur les travaux de la Conférence ainsi que dans d'autres domaines dans le cadre des efforts internationaux qui sont déployés en faveur du désarmement et de la lutte contre la prolifération. Je vous demande de soutenir continuellement et sincèrement les efforts que nous menons pour écrire l'histoire, non seulement dans la péninsule coréenne et dans la région, mais aussi dans le monde entier. Je me réjouis à la perspective de travailler en étroite collaboration avec vous pendant mon mandat ici et de m'associer à vous non seulement sur la question de la péninsule coréenne, mais aussi sur tous les autres sujets examinés qui sont liés à la paix et à la sécurité internationales.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de Sri Lanka.

M. Azeez (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je prends la parole aujourd'hui pour la première fois devant la Conférence du désarmement. Je suis enchanté de le faire sous votre présidence de cette séance plénière. Je remercie aussi la Suède et la Suisse pour leur conduite de la Conférence pendant cette période décisive.

Je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que la Conférence est l'instance de négociation des instruments multilatéraux sur le désarmement et la maîtrise des armements. Nous savons que, par leur nature, les négociations sont associées à la résolution de problèmes difficiles, à l'échange de perspectives et à une compréhension réciproque.

Le processus vise essentiellement à parvenir à des résultats négociés, dont le désarmement général et complet constitue un objectif final sous-jacent. Entre 1996, année de mon départ de Genève à la fin de mon affectation en tant que deuxième secrétaire de la mission sri-lankaise, et aujourd'hui, à mon retour, je me demande si j'ai raté quelque chose d'important à la Conférence. Ces deux décennies d'inaction et d'atermoiement ont seulement creusé un fossé entre les générations. En dehors de tout ce que la Conférence aurait dû s'attacher à accomplir dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement, il en résulte que nous avons perdu une génération d'experts et de professionnels qui pourraient comprendre et régler les questions liées au désarmement. Les lacunes en matière d'éducation dans le domaine du désarmement sont bien trop manifestes.

Dans ce contexte, nous estimons à titre de consolation que la Conférence a adopté une décision importante en février dernier. La décision figurant dans le document CD/2119, qui a été solidement complétée par la décision figurant dans le document CD/2126, a conduit à la création de cinq organes subsidiaires chargés de travailler sur des domaines particuliers présentant un intérêt pour tous les membres de la Conférence ainsi que pour la communauté du désarmement. Nous devons nous assurer d'entretenir cet élan et d'avancer en menant des débats de fond.

Il est satisfaisant de constater que les organes subsidiaires se réuniront rapidement et que les délégations traiteront de sujets rattachés à chaque thème attribué aux organes subsidiaires. Je saisis cette occasion pour confirmer à toutes les délégations présentes ici que la délégation de Sri Lanka participera activement à ce processus dans les prochaines semaines et les prochains mois. Nous devons parvenir à un consensus même si nos approches diffèrent. L'enjeu est la sécurité collective de toute l'humanité. Nous devons nous assurer que personne n'est laissé pour compte dans le cadre des avancées accomplies au titre du programme de développement et des objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies, en privilégiant le désarmement et la non-prolifération plutôt que la course aux armements, la prolifération et l'armement.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à faire une déclaration sur les mesures que nous avons prises le mois dernier avec nos alliés américains et français, pendant que les activités de cette instance étaient suspendues, pour affaiblir les capacités en matière d'armes chimiques du régime syrien et le dissuader d'y avoir recours à l'avenir. Le samedi 7 avril, l'attaque abominable qui a été perpétrée à Douma a entraîné la mort de 75 personnes, dont de jeunes enfants, et a fait pas moins de 500 autres victimes. Tout semble indiquer qu'il s'agissait d'une attaque à l'arme chimique. Les experts médicaux et scientifiques du Royaume-Uni ont analysé les rapports, les photos et les images vidéo en accès libre de l'incident et ont conclu que les victimes ont été exposées à un produit chimique toxique. Ces conclusions ont été corroborées par les témoignages directs d'organisations non gouvernementales et de travailleurs humanitaires, et l'Organisation mondiale de la Santé a été informée de l'arrivée dans les centres de soins syriens, dans la nuit de samedi, de centaines de patients présentant des symptômes caractéristiques d'une exposition à des produits chimiques toxiques. D'après notre évaluation, nous sommes convaincus qu'il est impossible de falsifier des témoignages à cette échelle.

De plus, le régime syrien aurait essayé de dissimuler des preuves en fouillant les personnes évacuées de Douma pour éviter la contrebande d'échantillons hors de la zone touchée. Notre humanité est entachée par cette atrocité qui a pu être perpétrée dans notre monde aujourd'hui. Nous savons parfaitement qui est responsable de cet acte. Les nombreuses informations, dont des renseignements, indiquent que le régime syrien est responsable de cette dernière attaque. Selon les témoignages en accès libre, des barils d'explosifs ont été utilisés pour répandre les produits chimiques. Ces barils sont généralement largués par hélicoptère. Selon plusieurs renseignements et rapports en accès libre, des hélicoptères du régime ont survolé Douma dans la soirée du 7 avril peu de temps avant la publication d'informations dans les médias sociaux faisant état d'une attaque chimique, et des responsables de l'armée syrienne ont coordonné ce qui semble être l'utilisation de chlore en tant qu'arme. Aucun autre groupe n'aurait pu commettre cette

attaque. L'opposition n'utilise pas d'hélicoptères ni de barils d'explosifs. Daech n'est même pas présent à Douma et les témoignages relatifs à cette attaque concordent avec ceux des précédentes attaques du régime. Ces dernières incluent l'attaque chimique du 21 août 2013 qui a aussi eu lieu dans la Ghouta, au cours de laquelle plus de 800 personnes ont péri et des milliers d'autres ont été blessées ; 14 autres attaques de plus faible ampleur à l'arme chimique qui ont été signalées avant l'été 2013 ; 3 autres attaques au chlore qui ont été commises en 2014 et 2015 par le régime, selon une enquête indépendante dont l'exécution a été demandée par le Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que l'attaque perpétrée à Khan Cheïkhoun le 4 avril 2017, au cours de laquelle le régime syrien a utilisé du sarin contre son peuple, un acte qui a entraîné la mort de près de 100 personnes et a fait 500 autres victimes.

Compte tenu du mode d'action persistant du régime et de l'analyse d'ensemble des incidents, nous avons jugé qu'il était fortement probable que le régime syrien ait continué d'utiliser des armes chimiques à quatre reprises au moins depuis l'attaque de Khan Cheïkhoun et estimé qu'il continuerait de le faire. Nous devions par conséquent intervenir rapidement pour atténuer les nouvelles souffrances infligées à cette population de manière arbitraire. Nous avons étudié tous les recours diplomatiques possibles, mais nos efforts ont été contrecarrés à plusieurs reprises. À la suite de l'attaque au sarin qui a été perpétrée en 2013 dans l'est de Damas, le régime syrien s'est engagé à démanteler son programme d'armes chimiques et la Russie a promis de veiller à ce que la Syrie agisse en ce sens, sous la supervision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Cependant, ce processus n'a pas porté ses fruits. Il n'a pas entraîné l'éradication des capacités en matière d'armes chimiques du régime syrien. Le mois dernier encore, l'Organisation a constaté que la Syrie n'avait pas déclaré l'intégralité de son ancien programme d'armes chimiques. Cela n'a pas empêché le régime syrien de perpétrer les pires atrocités avec ces armes.

De plus, à chaque fois que nous avons constaté l'existence de tous les éléments attestant l'utilisation d'armes chimiques, la Russie a entravé toute tentative visant à demander aux responsables de répondre de leurs actes devant le Conseil de sécurité des Nations Unies en déposant six veto depuis début 2017. À la suite de l'attaque commise à Douma, la Russie a bloqué une résolution du Conseil de sécurité qui aurait établi l'organisation d'une enquête indépendante en mesure de déterminer la responsabilité de cette dernière attaque. Il est regrettable de constater que nous n'avons pas eu d'autre choix que de conclure que l'action diplomatique à elle seule allait se solder par un échec. Le Cabinet du Royaume-Uni a jugé qu'il était non seulement juste moralement mais également juste juridiquement de mener une action militaire conjointe avec nos plus proches alliés pour atténuer les nouvelles souffrances de la population. Il ne s'agissait pas d'intervenir dans une guerre civile ni de faire basculer le régime. Il s'agissait de mener une frappe limitée, ciblée et efficace pour soulager les souffrances du peuple syrien en affaiblissant les capacités en matière d'armes chimiques du régime et en le dissuadant d'y avoir recours. Nous avons rendu public le fondement juridique de cette action qui imposait que trois conditions soient réunies. Premièrement, il doit y avoir des preuves convaincantes, généralement acceptées par la communauté internationale dans son ensemble, de détresse humanitaire extrême à grande échelle, qui nécessite une intervention immédiate et urgente. Deuxièmement, il doit être objectivement manifeste qu'il n'y a pas d'autre solution concrète que l'usage de la force pour sauver des vies et troisièmement, l'usage de la force doit être nécessaire et proportionné à l'objectif de réponse aux souffrances humanitaires et strictement limité dans le temps et dans sa portée à cet égard.

J'ai expliqué pourquoi nous sommes convaincus par ces éléments de preuve et pourquoi il n'existe pas d'autre solution concrète. Permettez-moi d'expliquer dans quelle mesure cette réponse militaire était également proportionnée. Cette frappe limitée, ciblée et efficace a été menée pour affaiblir les capacités en matière d'armes chimiques du régime syrien et le dissuader d'y avoir recours. Elle a été clairement circonscrite pour éviter d'aggraver les tensions et tout a été mis en œuvre pour ne pas causer de victimes civiles. Par conséquent, les actions coordonnées des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France ont ciblé trois sites particuliers avec succès. Le premier site était l'antenne de Barzé du Centre d'études et de recherches scientifiques dans le nord de Damas. Il s'agissait du centre de recherche et de développement du programme chimique et biologique de la Syrie. Le deuxième site correspondait aux abris souterrains d'armes chimiques de Him Chenchar

situés à près de 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Homs, qui contenaient du matériel et des installations de stockage d'armes chimiques et un poste de commandement important, et le troisième site concernait le site d'entreposage d'armes chimiques de Him Chenchar et une ancienne base de lancement de missiles, qui est désormais une installation militaire. Il a été jugé qu'il s'agissait d'un site où se trouvait du sarin syrien et du matériel de fabrication de produits chimiques précurseurs, dont la destruction diminuerait la capacité de la Syrie à utiliser du sarin à l'avenir. Les analyses scientifiques extrêmement minutieuses ont permis de déterminer les sites de frappe les plus appropriés pour maximiser la destruction des stocks de produits chimiques et minimiser les risques pour la zone environnante. Bien que ciblées et limitées, ces frappes des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France ont été bien plus importantes que celles menées dans le cadre de l'intervention des États-Unis un an plus tôt à la suite de l'attaque de Khan Cheïkhoun et visaient plus particulièrement à affaiblir le plus possible les capacités en matière d'armes chimiques du régime et à le dissuader le plus possible d'y avoir recours. Nous avons également mené une approche minutieusement ciblée pour éviter autant que possible une escalade généralisée et nous pouvons tous constater que la Russie n'a pas fait état de pertes humaines ni de pertes matérielles résultant de ces frappes.

L'intervention militaire visait tout particulièrement à affaiblir les capacités en matière d'armes chimiques du régime syrien et à le dissuader d'y avoir à nouveau recours. Pour y parvenir, il est également nécessaire d'y associer un effort diplomatique général, en utilisant en particulier tous les divers leviers politiques et économiques pour consolider les normes mondiales d'interdiction de l'emploi d'armes chimiques, qui sont établies depuis près d'un siècle. Nous continuerons de travailler avec nos partenaires internationaux pour mettre en œuvre des mesures économiques draconiennes à l'encontre des acteurs associés à la fabrication ou à la dissémination d'armes chimiques. Nous continuerons de plaider en faveur de la restauration d'un mécanisme d'enquête international qui permettra de déterminer la responsabilité de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous accomplirons des progrès, en collaboration avec nos alliés français, en ce qui concerne le nouveau Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, qui se réunira dans les prochaines semaines, et nous continuerons de consolider la coalition internationale que nous avons établie depuis l'attaque de Salisbury. Il est hors de question de revenir à un monde dans lequel l'emploi d'armes chimiques deviendrait la norme. Nous protégeons clairement nos intérêts nationaux en défendant les règles et les normes internationales qui nous mettent tous en sécurité. Nous procédons et nous continuerons de procéder de la sorte.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée.

M. Han Tae-song (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants à la Conférence du désarmement. Permettez-moi d'emblée, Madame la Présidente, de vous féliciter pour votre accession à la première présidence de la deuxième partie de la session de 2018 de la Conférence. Vous pouvez compter sur mon appui et ma coopération. Comme nous nous attacherons à des discussions approfondies sur les questions centrales au cours de la deuxième partie de la session annuelle de la Conférence, je vous assure de la résolution de ma délégation à contribuer aux résultats positifs de ce débat.

Mon compatriote, le Représentant de la Corée du Sud, vient d'évoquer la situation dans la péninsule coréenne. Je tiens également à donner mon avis à ce sujet, en essayant d'éviter que nos déclarations se chevauchent. Depuis le début de l'année, la situation dans la péninsule coréenne attire l'attention de la communauté internationale en raison de son intérêt primordial. Dans son discours de nouvel an, le camarade Kim Jong-un, Président de la Commission des affaires de l'État de la République populaire démocratique de Corée, a déclaré que le Nord et le Sud devraient dégeler leurs relations et célébrer cette année mémorable et inédite dans l'histoire de la nation, et a exposé les moyens d'atteindre cet objectif. La République populaire démocratique de Corée s'est formellement engagée à tourner la page de cette histoire de conflits et à contribuer à la paix régionale et mondiale, et a pris des mesures sans précédent pour faire évoluer en profondeur la situation dans la péninsule coréenne. Cela a favorisé la création d'une bonne atmosphère pour améliorer les relations intercoréennes au cours des vingt-troisièmes Jeux olympiques d'hiver en mars, qui

ont été suivis par l'organisation du sommet historique entre le Nord et le Sud et l'adoption en avril de la Déclaration de Panmunjom pour la paix, la prospérité et la réunification de la péninsule coréenne.

La Déclaration de Panmunjom est un signal fort qui a été envoyé par le Nord et le Sud de la Corée et un jalon historique d'une nouvelle ère de réunification indépendante et de prospérité commune. Ces événements spectaculaires et impressionnants, que personne n'aurait pu imaginer il y a à peine quelques mois, s'enchaînent les uns après les autres et les relations intercoréennes, qui étaient paralysées depuis dix ans, ont pris un nouveau tournant radical en seulement quatre mois, ce qui a entraîné la création d'une atmosphère positive de baisse des tensions et l'édification d'une confiance mutuelle. Cette situation remarquable résulte de la forte aspiration de la République populaire démocratique de Corée à défendre la paix et de sa détermination courageuse à procéder à la réunification nationale.

Grâce à la Déclaration de Panmunjom, le Nord et le Sud ont confirmé qu'ils ambitionnent ensemble de faire de la péninsule coréenne une zone totalement dénucléarisée. La République populaire démocratique de Corée a déclaré en avril qu'elle cesserait ses essais nucléaires et ses tirs d'essai de missiles balistiques intercontinentaux. Cette déclaration a été suivie de l'annonce ce mois-ci d'un projet de démantèlement de son site d'essais nucléaires dans un délai de dix jours dans l'optique de garantir la transparence. L'arrêt des essais nucléaires et les mesures de suivi sont des étapes majeures du désarmement mondial et la République populaire démocratique de Corée s'associera aux aspirations et aux efforts internationaux visant à l'interdiction totale des essais nucléaires.

La République populaire démocratique de Corée redoublera d'efforts pour faire évoluer les relations intercoréennes, désamorcer les vives tensions militaires et écarter totalement le danger de guerre dans la péninsule coréenne. Elle déploiera des efforts sincères pour mettre un terme à l'armistice anormal qui prévaut actuellement et instaurer un mécanisme de paix durable dans la péninsule coréenne. La démarche consistant à tromper l'opinion publique, en affirmant que la clarification par la République populaire démocratique de Corée de son intention de dénucléariser la péninsule coréenne lors du sommet Nord-Sud résulterait de prétendues sanctions et pressions, ou à discuter du maintien d'une pression maximale, ne peut être perçue que comme une tentative dangereuse visant à saper l'atmosphère de dialogue si chèrement acquise et à aggraver la situation. Je saisis cette occasion pour indiquer que je compte sur la communauté internationale pour élargir son soutien actif en faveur de la promotion du climat positif qui prévaut actuellement dans la péninsule coréenne. Ma délégation jouera un rôle responsable et propice à la redynamisation de la Conférence cette année après plus de vingt ans de paralysie prolongée.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la France.

M. Riquet (France) : Merci Madame la Présidente. Je souhaite prendre la parole pour évoquer les actions que mon pays a menées dans la nuit du 13 avril aux côtés des États-Unis d'Amérique et du Royaume-Uni à la suite de l'utilisation criminelle d'armes chimiques à Douma, le 7 avril 2018, par le régime syrien. Le samedi 7 avril 2018, à Douma, des dizaines d'hommes, de femmes et d'enfants ont été massacrés à l'arme chimique en totale violation du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

La France a publié, quelques jours après, une évaluation nationale à partir d'analyses techniques d'informations de source ouverte et de renseignements déclassifiés obtenus par les services français. Cette évaluation nationale est accessible en ligne sur le site France diplomatie ou sur le site France désarmement. Les faits et la responsabilité du régime syrien ne font aucun doute. La ligne rouge fixée par la France en mai 2017 a été franchie. Nous avions en effet dit qu'une telle transgression ne nous laisserait pas sans réaction. Nous avons pris acte du blocage systématique du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous avons donc agi conformément à notre parole et à notre responsabilité, en coordination avec nos alliés.

Le régime syrien a choisi délibérément de briser le tabou que représente depuis le début du XX^{e} siècle l'emploi d'armes chimiques. Depuis sept ans, il n'a cessé d'enfreindre les normes internationales dans le mépris le plus complet du droit de la guerre et de la

simple humanité. L'escalade chimique en Syrie n'est pas acceptable. Elle n'est pas acceptable, parce que l'utilisation d'armes chimiques constitue une violation d'une norme fondamentale du droit international et du droit humanitaire. L'emploi de ces armes de terreur transgresse des conventions parmi les plus anciennes, dont le Protocole de Genève de 1925, qui prohibe l'usage à la guerre d'armes chimiques. Il viole la Convention sur les armes chimiques signée à Paris en 1993 et à laquelle Damas a adhéré en 2013.

La fabrication et l'utilisation de ces armes représentent une menace pour la paix et la sécurité internationales. Ceux qui y contreviennent se placent d'eux-mêmes au ban des nations. L'escalade chimique n'est pas acceptable, parce que le régime syrien avait pris l'engagement de démanteler intégralement son arsenal. En septembre 2013, le Conseil de sécurité de l'ONU avait pris acte de cet engagement et décidé, par la résolution 2118 (2013), que la Syrie devait s'y tenir sous peine d'encourir des mesures relevant du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le Chapitre VII a un sens clair : c'est le recours à des mesures militaires pour contraindre ceux qui menacent la paix et la sécurité internationales.

Le Président de la République française a donc ordonné aux forces armées françaises d'intervenir dans le cadre d'une opération internationale menée en coalition avec les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni, et dirigée contre l'arsenal chimique clandestin du régime syrien. Notre réponse a été circonscrite aux capacités du régime syrien permettant la production et l'emploi d'armes chimiques. Conformément à la Constitution de la République française, le Parlement a été informé et un débat parlementaire a été organisé le 16 avril à la suite de cette décision d'intervention de nos forces armées à l'étranger. Nous ne pouvons pas tolérer la banalisation de l'emploi d'armes chimiques, qui est un danger immédiat pour le peuple syrien ainsi que pour notre sécurité collective. C'est le sens des initiatives et des efforts constamment portés par la France et ses partenaires aux Nations Unies. Ils visent à permettre la mise en place d'un mécanisme international d'établissement des responsabilités, à prévenir l'impunité et à empêcher toute velléité de récidive du régime syrien.

Depuis mai 2017, les priorités de la France en Syrie sont constantes : terminer la lutte contre Daech, permettre l'accès de l'aide humanitaire aux populations civiles, enclencher une dynamique collective pour parvenir à un règlement politique du conflit afin que la Syrie retrouve enfin la paix, et veiller à la stabilité de la région. C'est pourquoi la France souhaite mettre l'accent sur certaines initiatives politiques. Nous avons trois impératifs. Premièrement, le démantèlement du programme chimique syrien, de manière vérifiable et irréversible. Deuxièmement, un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire syrien et l'accès humanitaire aux populations civiles, comme l'exigent les résolutions du Conseil de sécurité. Ces décisions ont force de loi internationale. Elles s'imposent à tous. Elles sont restées lettre morte jusqu'à présent et nous devons les faire vivre. Troisièmement, un plan de sortie de crise, qui doit être trouvé avec une solution politique. Nous sommes prêts à y travailler dès maintenant avec tous les pays qui peuvent y contribuer. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour réagir aux déclarations des Représentants de la France et du Royaume-Uni à l'égard de mon pays et répondre aux accusations qu'ils ont portées et à leur tentative de justification des attaques perpétrées à l'encontre de la République arabe syrienne en violation flagrante de la Charte des Nations Unies et du droit international.

Au début de cette deuxième partie de la session de 2018 de la Conférence du désarmement, il s'avère que nous attendions des représentants des États membres qu'ils s'intéressent aux progrès qui ont été accomplis : la création d'organes subsidiaires et la nomination de coordonnateurs de ces organes en vue de relancer les travaux de la Conférence et de la sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouve, une impasse qui n'est pas déplaisante pour certains. Cependant, les Représentants du Royaume-Uni et de la France continuent de recourir de manière insistante à cette tribune pour dénigrer le Gouvernement syrien et relayer leur propagande inutile fondée sur des motifs politiques, qui n'est pas étayée par des preuves essentielles tangibles, dans l'optique de justifier les

attaques criminelles de leur pays à l'encontre du mien. Ces attaques − qui, comme je l'ai dit, constituent une violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies − ont eu lieu la veille de l'arrivée des inspecteurs de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, sans informer cette dernière et sans attendre les résultats des enquêtes professionnelles et impartiales visant à identifier les auteurs.

Cette tentative de justification des attaques sur la base de prétendus renseignements nous rappelle l'utilisation de renseignements considérés comme fiables pour légitimer l'invasion d'un autre pays, ce qui a conduit à une tragédie et à la mort de centaines de milliers de personnes et au déplacement de millions d'autres. Certaines parties persistent à utiliser des renseignements comme fondement pour se prononcer sur l'emploi d'armes chimiques − une question très grave qui, loin de servir et de promouvoir le régime de non-prolifération dans son ensemble, constitue en réalité un affront et un coup porté à l'encontre de ce régime. De fait, pour effectuer ces graves allégations, le Représentant du Royaume-Uni s'est appuyé sur des informations, des images et des vidéos parues dans les médias que n'importe quel réalisateur incompétent ou même amateur pourrait enregistrer et transmettre, ce qui s'apparente à une tentative explicite, risible et pitoyable de justification de ces attaques.

Il est inadmissible d'utiliser cette tribune pour soulever, à nouveau, le sujet de l'utilisation des armes chimiques en Syrie et faire peser des allégations infondées aux fins de politisation. Cette démarche est motivée par la position clairement hostile du Royaume-Uni et de ses alliés à l'encontre de mon pays. Ces allégations résonnent comme un disque rayé lancinant qui ne convainc plus personne à l'exception de certains États qui font couler le sang de la population civile syrienne à des fins commerciales pour servir leurs ambitions impérialistes et interventionnistes et qui soutiennent et financent le terrorisme sur le sol syrien. Ce n'est pas une coïncidence si ces allégations sont systématiquement soulevées lorsque l'Armée arabe syrienne enregistre des avancées importantes dans l'éradication de repaires terroristes. N'apparaît-il pas clairement que leur objectif réel est de faire en sorte que les terroristes présents à Douma survivent plus longtemps ? Aucune personne sensée ne peut croire que l'Armée arabe syrienne, qui a libéré la Ghouta orientale en quelques semaines et a accompli des progrès si rapides dans l'éradication du terrorisme, ait besoin d'utiliser ces armes alors qu'elle enchaîne les victoires contre les terroristes et parvient à prendre le dessus. Sachant cela, aucune personne sensée ne peut croire que l'armée ait besoin de mener ces opérations, qui ne lui conféreraient aucun avantage militaire mais n'auraient que des effets préjudiciables bien connus.

Le recours au prétexte de l'utilisation d'armes chimiques était prévu. Le Gouvernement syrien a fourni au Conseil de sécurité et à l'OIAC des informations fiables et vérifiées à cet effet sous la forme de centaines de lettres officielles expliquant de quelle manière les terroristes de la Ghouta orientale préparaient leurs scénarios d'utilisation de produits chimiques et élaboraient des prétextes de toutes pièces pour justifier l'intervention militaire occidentale en Syrie. Les États occidentaux ont fourni, de manière délibérée ou non, un paravent médiatique et politique aux activités des groupes terroristes en communiquant des informations anti-syriennes et en mettant l'accent sur les accusations d'utilisation de produits chimiques par la Syrie, tout en fermant les yeux dans le même temps sur le fait que ces groupes eux-mêmes possédaient des armes chimiques. En réalité, des stocks d'armes et des usines de fabrication de produits et d'armes chimiques ont été découverts à Chafouniyé et dans d'autres villes de la Ghouta orientale.

Des groupes terroristes ont lancé plusieurs attaques chimiques à l'encontre de la population civile syrienne et de l'Armée arabe syrienne, dont la première offensive à l'encontre de cette dernière a été commise à Khan el-Assal en 2013. Plusieurs organisations et organes de presse qui s'expriment au nom de groupes terroristes ont engagé une campagne coordonnée visant à accuser l'Armée arabe syrienne d'utiliser des armes chimiques au cours de ses opérations de lutte contre le terrorisme à Douma. Elle a été suivie d'une campagne politique occidentale visant à justifier les mesures agressives prises à l'encontre de mon pays, dont l'objectif était de veiller à ce que les terroristes ne disparaissent pas totalement, en raison notamment du fait que le repaire de Douma, si près de la capitale, constituait la dernière carte à jouer par les États anti-syriens pour exercer une

pression sur Damas. La destruction de ce repère a été un coup dur pour les États qui soutiennent et financent le terrorisme.

Les accusations, qui sont portées alors même que le processus politique évolue dans le bon sens, visent clairement à entraver les avancées politiques qui sont réalisées pour mettre un terme aux souffrances du peuple syrien et à l'effusion de sang. Elles constituent une tentative d'élargissement et de prolongement de la crise au nom d'intérêts politiques partisans et au prix de la vie de Syriens. Ces accusations surgissent également à la suite de l'échec de plusieurs manœuvres déployées par le Royaume-Uni, la France et leurs alliés pour inciter le Conseil de sécurité à publier des résolutions visant à faire pression sur le gouvernement de mon pays, en le provoquant et en lui faisant du chantage sous prétexte d'utilisation d'armes chimiques.

Il est temps de mettre un terme à la manipulation des nobles buts et objectifs des mécanismes des Nations Unies dans l'optique de servir les ambitions destructrices, interventionnistes et impérialistes de certains États, qui considèrent uniquement l'ONU comme un organe chargé de l'exécution de leur propre programme. Ces États empêchent de faire la lumière sur cette utilisation d'armes chimiques et empêchent les commissions d'enquête de mener à bien leurs travaux de manière professionnelle, impartiale et objective, car la vérité ne servirait pas leurs intérêts. Bien au contraire, avec la complicité d'acteurs à leur solde dans la région, ils orchestrent des crimes impliquant l'utilisation d'armes chimiques dans le but de lancer par la suite des accusations à l'encontre du Gouvernement syrien. En réalité, ces armes constituent l'accusation la plus grave qu'ils peuvent trouver à l'encontre de la Syrie puisqu'ils ont épuisé tous les autres moyens de pression sur mon pays.

Le Gouvernement syrien condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation d'armes chimiques. Il considère que cette utilisation, par l'un ou l'autre camp, en tout lieu et en toutes circonstances, est immorale, et il a rempli ses propres obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques. La Syrie ne possède pas d'armes chimiques, comme l'a reconnu l'OIAC, respecte la Convention sur les armes chimiques et coopère de manière constructive et transparente avec l'OIAC depuis son adhésion à la Convention en 2013.

Pour terminer, je tiens à rappeler que les États membres de la Conférence, lorsqu'ils font leurs déclarations, sont obligés d'observer les convenances diplomatiques et devraient s'abstenir d'utiliser des termes inappropriés dans cette auguste instance. Dans le même temps, je tiens à faire remarquer que nous pourrions nous-mêmes recourir à l'emploi de termes similaires. Cependant, nous nous abstenons de le faire en raison de notre volonté de préserver un cadre de travail professionnel et constructif et de notre réticence à employer un langage ne laissant paraître qu'une colère futile.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Comme mes collègues du Royaume-Uni et de la France l'ont déjà précisé, le 13 avril, les forces américaines, françaises et britanniques ont engagé des opérations militaires contre le programme d'armes chimiques du régime syrien. Nos frappes avaient pour objectif d'affaiblir les capacités en matière d'armes chimiques de la Syrie et de la dissuader de les utiliser à nouveau, conformément aux politiques des États-Unis et de nos alliés en Syrie. Comme nombre d'entre vous le savent dans cette salle, les États-Unis ont tenté à maintes reprises d'employer des instruments diplomatiques et économiques pour mettre un terme à l'emploi d'armes chimiques par le régime de Bachar al-Assad. Nous avons demandé l'intervention de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous avons imposé des sanctions en partenariat avec l'Union européenne et d'autres pays. Cependant, la Russie a entravé tous les efforts qui ont été déployés par les États-Unis et nos partenaires ces dernières années. En couvrant son allié, la Syrie, la Russie n'a pas respecté ses engagements internationaux consistant à garantir le retrait des armes chimiques de Syrie. Elle a trahi la Convention sur les armes chimiques, la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU et son engagement envers l'OIAC. Comme nous l'avons dit précédemment et en dépit des remarques qui viennent d'être faites par le représentant du régime dans cette salle, les antécédents en matière d'emploi d'armes

chimiques par le régime de Bachar al-Assad à l'encontre de son propre peuple ne font aucun doute, comme cela a été établi à quatre reprises par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU, qui est impartial et indépendant. L'attaque du 7 avril à Douma, qui figure au rang d'autres attaques à l'arme chimique du régime de Bachar al-Assad, constitue une infraction aux obligations qui incombent à la Syrie en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU, et comme je l'ai déclaré à de nombreuses reprises, il est impératif que Bachar al-Assad réponde des crimes qu'il a commis à l'encontre de son propre peuple.

Je voudrais à présent évoquer la situation dans la péninsule coréenne. Les États-Unis se réjouissent de la déclaration de la Corée du Nord qui s'est engagée à mettre un terme à ses essais nucléaires et à ses tirs de missiles balistiques et à fermer ses sites d'essais nucléaires, et attendent avec intérêt le sommet du 12 juin à Singapour auquel ils prendront part avec la République populaire démocratique de Corée. Il s'agit d'une occasion historique pour instaurer la paix dans la péninsule coréenne et les États-Unis ont pour ambition une dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne. Comme je l'ai dit, il s'agit d'une occasion historique et nous espérons que la Corée du Nord saura la saisir et prendra les mesures courageuses nécessaires pour ouvrir la voie à la paix et à la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous tenons à saluer tous nos collègues dans la salle et à les féliciter du lancement de la deuxième partie de la session de 2018 de la Conférence. Je tiens également à saluer les nouveaux Ambassadeurs d'Australie, de République de Corée et de Sri Lanka, avec lesquels nous nous réjouissons d'entamer une relation de coopération pour obtenir des résultats communs.

Comme vous le savez et comme nous l'avons déclaré à plusieurs reprises dans cette salle, nous sommes opposés à l'introduction de thèmes qui n'ont pas leur place dans cette instance ou qui sont à l'origine de clivages explicites, thèmes qui ne participent aucunement à l'atteinte de notre objectif commun consistant à convenir dès que possible d'un programme de travail.

S'agissant des questions spécifiques qui ont été soulevées et des nombreuses accusations qui ont été portées à l'encontre de la Russie, tout d'abord, notre collègue britannique ne doit pas être informé des derniers développements, mais nous ne pouvons certainement pas dire la même chose des Représentants des États-Unis et de la France. Ces derniers savent sans doute parfaitement qu'une aide a été proposée et promise à leurs experts pour conduire une visite d'inspection dans la ville de Douma en vue d'étudier en profondeur les circonstances des événements qui se sont déroulés sur place le 7 avril. Il est regrettable que Londres et Paris n'aient pas répondu à cette proposition. Il a été proposé que cette visite se déroule dans le cadre de la mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ou à titre national. N'est-il pas surprenant que les deux capitales aient tiré des conclusions qu'elles prétendent fondées sur des faits, alors qu'elles ont décliné la possibilité qui leur a été offerte de vérifier tous les éléments de la scène du prétendu crime ?

Deuxièmement, la Syrie a subi une frappe balistique avant l'arrivée de la mission de l'OIAC dans le pays. Ceci est également un fait et non pas une quelconque vidéo diffusée sur les médias sociaux. N'aurait-il pas été plus logique d'attendre que la mission d'enquête communique ses conclusions avant de prendre une mesure spécifique, à condition, bien sûr, que les conclusions nationales bénéficient du soutien de l'OIAC ? En effet, nos collègues ont invoqué les conclusions du Mécanisme d'enquête conjoint à plusieurs reprises. Pourquoi est-ce que cette même approche n'a pas été adoptée dans l'affaire qui nous intéresse, comme il aurait été plus logique de le faire ?

Troisièmement, les frappes massives de missiles contre une installation chimique entraînent le rejet de quantités importantes de produits chimiques et l'exposition à des toxines d'une vaste zone, y compris de la population locale. À la suite de ces frappes de grande ampleur − et permettez-moi de rappeler que plus de 100 missiles de différentes classes ont frappé le territoire syrien −, aucun signe de contamination n'a été détecté dans le secteur environnant.

Je ne mentionnerai pas d'exemples qui datent désormais d'une autre époque et qui montrent clairement la valeur des renseignements et des conclusions des agences de renseignements des États occidentaux, en particulier du Royaume-Uni. Nous en avons tous connaissance, de l'exemple de la Syrie à de nombreux autres exemples. À cet égard, il est bien clair que les frappes balistiques n'avaient rien à voir avec l'utilisation d'armes chimiques mais avaient des objectifs complètement différents.

Mon dernier point concerne une nouvelle fois l'autorité de l'OIAC. Le 26 avril, l'OIAC a organisé une réunion d'information en présence des personnes filmées dans la vidéo des Casques blancs, des victimes supposées et des participants de l'incident qui s'est produit le 7 avril à Douma. Pourtant, chers collègues, ceux qui cherchent à tout prix à déterminer la vérité n'ont même pas participé à cette réunion, ce qui est révélateur des véritables intentions de la frappe.

Je pourrais poursuivre cette liste indéfiniment, mais je tiens à évoquer un autre point, à savoir la découverte, après la libération de Douma, d'un entrepôt d'armes chimiques contenant des produits fabriqués dans le quartier londonien de Salisbury. S'agit-il d'une coïncidence ? Je ne le crois pas.

J'estime qu'il est temps de mettre un terme à cette diplomatie du mégaphone ainsi qu'aux accusations tapageuses à l'encontre du « régime » et aux autres moyens de ce type qui n'ont jamais eu leur place dans la diplomatie traditionnelle. Ces manœuvres n'ont en fin de compte aucun effet sur la résolution du problème, mais ne font qu'attiser les tensions entre les États, y compris entre les délégations présentes ici à la Conférence du désarmement. Laissons toutes ces situations complexes entre les mains des organisations internationales qui sont véritablement chargées de les traiter.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'exercerai peut-être mon droit de réponse plus tard, car j'ai une deuxième déclaration à prononcer. Je tiens à relire devant cette instance la déclaration conjointe de notre Première Ministre Theresa May, de la Chancelière Angela Merkel et du Président Emmanuel Macron, qui a fait suite à la déclaration sur l'Iran du 8 mai du Président Trump :

> C'est avec regret et préoccupation que nous, dirigeants de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni, prenons note de la décision du Président Trump de procéder au retrait des États-Unis d'Amérique du Plan d'action global commun.
>
> Ensemble, nous soulignons notre engagement continu en faveur de ce Plan. Cet accord reste important pour notre sécurité partagée. Nous rappelons que le Plan a été entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans la résolution 2231 (2015). Cette résolution demeure le cadre international juridiquement contraignant pour la résolution des différends liés au programme nucléaire iranien. Nous appelons toutes les parties à continuer de souscrire à sa pleine mise en œuvre, et à agir dans un esprit de responsabilité.
>
> Selon l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Iran continue de se conformer aux restrictions prévues par le Plan, conformément aux obligations que lui impose le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. La sécurité du monde en est renforcée. C'est pourquoi nous, les E3, resterons parties au Plan. Nos Gouvernements restent déterminés à assurer la mise en œuvre de l'accord, et travailleront à cet effet avec toutes les autres parties qui resteront engagées dans ce cadre collectif, y compris en assurant le maintien des bénéfices économiques au profit de la population iranienne liée à l'accord.
>
> Nous exhortons les États-Unis à faire en sorte que les structures du Plan puissent rester intactes et à éviter toute mesure qui empêcherait sa pleine mise en œuvre par les autres parties. Après avoir échangé en profondeur avec le Gouvernement américain ces derniers mois, nous appelons les États-Unis à faire tout leur possible pour préserver les avancées en matière de non-prolifération nucléaire obtenues grâce au Plan, en permettant la poursuite de l'application de ses principales dispositions.

Nous encourageons l'Iran à faire preuve de retenue dans sa réponse à la décision américaine ; l'Iran doit continuer de respecter ses propres obligations en vertu de l'accord, en se conformant pleinement et dans les temps aux exigences des inspections de l'AIEA. Cette dernière doit être en mesure de poursuivre la mise en œuvre de son programme de vérification et de contrôle à long terme, sans obstacle ni restriction. En retour, l'Iran doit continuer de bénéficier de la levée des sanctions, à laquelle il peut prétendre tant qu'il demeurera en conformité avec les conditions de l'accord.

Il ne doit y avoir aucun doute : le programme nucléaire de l'Iran devra toujours rester pacifique et civil. Tout en prenant le Plan pour base, nous sommes aussi conscients que d'autres sujets majeurs de préoccupation doivent être pris en compte. Un cadre de long terme pour le programme nucléaire de l'Iran après l'expiration de certaines des dispositions du Plan, à partir de 2025, devra être défini. En raison de notre engagement indéfectible en faveur de la sécurité de nos alliés et de nos partenaires dans la région, nous devons également traiter de façon fructueuse les préoccupations partagées qui sont liées au programme balistique de l'Iran et à ses activités régionales déstabilisatrices, en particulier en Syrie, en Iraq et au Yémen. Nous avons déjà commencé des discussions constructives et mutuellement bénéfiques sur ces questions ; les E3 sont résolus à poursuivre ces échanges avec leurs principaux partenaires et les États concernés de la région.

Nos Ministres des affaires étrangères et nous-mêmes prendrons contact avec toutes les parties au Plan pour déterminer une manière positive d'avancer.

Ceci conclut cette déclaration.

La Présidente (*parle en anglais*) : Trois autres délégations souhaitent prendre la parole. Je présume qu'elles veulent toutes les trois exercer leur droit de réponse. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole et non pas exercer son droit de réponse ? Je donne la parole à la Bulgarie et à la République islamique d'Iran.

M^me^ Kemppainen (Bulgarie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur, aux fins du compte rendu, de lire l'allocution sur l'accord nucléaire iranien qui a été prononcée le 9 mai par la Haute-Représentante, M^me^ Mogherini, au nom de l'Union européenne :

L'Union européenne déplore profondément que le Président des États-Unis, M. Trump, ait annoncé le retrait de son pays du Plan d'action global commun.

Ce Plan, qui a été entériné à l'unanimité par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans la résolution 2231 (2015), est un élément essentiel de l'architecture mondiale de non-prolifération nucléaire et est crucial pour la sécurité de la région.

Tant que l'Iran continuera d'honorer ses engagements nucléaires, comme il l'a fait jusqu'à présent et comme l'a confirmé l'Agence internationale de l'énergie atomique dans ses dix rapports consécutifs, l'Union européenne restera attachée à l'application continue, intégrale et efficace de l'accord nucléaire. La levée des sanctions liées au nucléaire constitue un rouage essentiel de cet accord. L'Union européenne a souligné à maintes reprises que la levée des sanctions a un effet positif sur les relations commerciales et économiques avec l'Iran. L'Union européenne insiste sur sa résolution à veiller à ce que cette situation puisse perdurer.

Ce Plan est l'aboutissement de douze années d'efforts diplomatiques, qui ont porté leurs fruits et permis d'atteindre l'objectif principal qui était fixé. L'Union européenne est déterminée à œuvrer avec la communauté internationale pour préserver ce Plan.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord, Madame la Présidente, à vous féliciter pour votre accession à la présidence et aussi, par votre intermédiaire, à souhaiter la bienvenue aux nouveaux représentants à la Conférence

du désarmement. Je me suis peut-être empressé. Est-ce que je peux reporter mon intervention à plus tard ?

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la Représentante de l'Australie.

M^me^ Wood (Australie) (*parle en anglais*) : Je voulais simplement me joindre à la déclaration du Royaume-Uni, des États-Unis et de la France. Nous soutenons de manière résolue les frappes du 14 avril des États-Unis, du Royaume-Uni et de la France sur les installations d'armes chimiques en Syrie. Ces frappes étaient adaptées, proportionnées et ciblées. Leur objectif était d'envoyer un message ferme sur les conséquences des agissements de la Syrie, mais aussi d'affaiblir ses capacités en matière d'armes chimiques et de la dissuader d'une future utilisation. La communauté internationale ne saurait tolérer l'utilisation d'armes chimiques.

La Présidente (*parle en anglais*) : Revenons à présent aux droits de réponse. Je donne la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous prie de m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je suis obligé de réagir à l'affirmation du Représentant des États-Unis selon laquelle l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques aurait confirmé l'utilisation d'armes chimiques par la Syrie à quatre reprises. Il convient de rappeler que le Gouvernement syrien a déjà réagi de manière détaillée concernant les méthodes partiales et non professionnelles qui ont été employées par la Mission conjointe OIAC-ONU dans ses enquêtes sur les incidents impliquant l'utilisation de substances chimiques toxiques sur le territoire syrien, sur la politisation intense qui a entaché le Mécanisme d'enquête conjointe et sur l'absence d'objectivité dans ses rapports. Tout ceci découle de la pression qui a été exercée par les États-Unis pour faire en sorte que les rapports servent leurs propres intérêts, au détriment de la vérité scientifique et de la simple logique. Les faits scientifiques et les explications juridiques qui ont été fournis par mon Gouvernement figurent tous dans les comptes rendus de la Conférence du désarmement de l'année dernière et dans les comptes rendus de réunions et d'autres documents de l'OIAC et du Conseil de sécurité. Pour éviter de perdre du temps, je ne vais pas les mentionner à nouveau aujourd'hui.

Pour terminer, je me demande si l'expression d'un soutien en faveur d'attaques contre la Syrie et de la violation de la Charte des Nations Unies participe à la réalisation du noble objectif de non-prolifération ou sert à dissuader de l'utilisation d'armes de destruction massive.

Merci, Madame la Présidente.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la France.

M. Riquet (France) : Merci Madame la Présidente. Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite des déclarations du Représentant de la Syrie et du Représentant de la Fédération de Russie.

S'agissant de la Fédération de Russie, je souhaite rassurer notre collègue, le Représentant de la Fédération de Russie, sur le fait que la France est parfaitement informée de la situation. Je le remercie d'avoir évoqué la mission d'établissement des faits dépêchée par l'OIAC à la suite de l'attaque du 7 avril dans la Ghouta orientale. Je tiens à rappeler que l'équipe de l'OIAC a pour mission d'établir si une attaque chimique a bien eu lieu et d'établir également la nature de l'agent chimique utilisé. La mission n'a pas pour mandat d'identifier les responsables de cette attaque. Seul le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (OIAC-ONU) aurait pu faire cet établissement des responsabilités. Mais, malheureusement, son mandat n'a pas été renouvelé en raison de l'opposition de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité.

S'agissant des propos du Représentant de la Syrie au sujet de notre intervention, et en particulier du fait que, si j'ai bien compris, il laisse entendre que la France soutiendrait ou favoriserait le terrorisme, je tiens formellement à récuser ces allégations. La France ne

soutient pas le terrorisme. La France en est victime. La France le combat, sans relâche et avec une détermination absolue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je prends la parole pour répondre à certaines remarques du Représentant de la Fédération de Russie.

Ce représentant a déclaré que nous ne devrions plus soulever de questions étrangères dans cette instance aux fins de discussion. Les questions étrangères − voilà qui est plutôt intéressant. L'utilisation d'armes chimiques est un sujet auquel s'intéresse bien cette instance et je rappelle au Représentant de la Russie que la Convention sur les armes chimiques a été négociée ici et que les violations de cette Convention constituent un sujet tout à fait pertinent pour la Conférence du désarmement. Par conséquent, je demande à nos collègues russes de cesser d'affirmer que nous ne devrions pas discuter de cette question ici dans cette instance. C'est une question pertinente et nous continuerons de l'aborder aussi souvent que nécessaire.

Comme je l'ai déjà déclaré, l'utilisation d'armes chimiques par le régime de Bachar al-Assad ne fait aucun doute et j'estime que les éléments du dossier sont bien clairs à cet égard.

Concernant le Plan d'action global commun, qui a été évoqué par plusieurs délégations, il a été conclu dans l'espoir de voir l'Iran améliorer son comportement dans d'autres domaines que le domaine nucléaire, mais cela n'a pas été le cas. Au contraire, l'Iran est devenu plus agressif et menaçant à l'égard des États-Unis et de nos intérêts, sous le couvert du prétendu accord du Plan d'action global commun. En octobre dernier, le Président Trump a exposé les contours d'une stratégie de lutte contre l'agression persistante de l'Iran. Cette stratégie englobe l'ensemble des menaces iraniennes dont le programme nucléaire constitue l'une des composantes majeures. Le Président a expliqué clairement que le Plan avait fourni trop de choses à l'Iran pour peu de choses en contrepartie et que les avantages avaient été en trop grande partie octroyés dès le départ. Il a assuré que la sauvegarde des intérêts vitaux des États-Unis en matière de sécurité nationale l'obligerait à réimposer des sanctions à l'Iran et à mettre un terme à la participation des États-Unis dans le cadre de l'accord nucléaire si nous ne parvenions pas à trouver un terrain d'entente avec nos alliés pour corriger les lacunes du Plan. Nous avons été incapables de trouver un arrangement pour combler de manière adéquate les lacunes du Plan et protéger les intérêts vitaux des États-Unis. À de nombreuses reprises, nous avons déclaré que l'Iran devait démontrer son honnêteté au reste du monde et à son peuple concernant les efforts complets qu'il entreprend dans le domaine des armes nucléaires. Aucun accord avec l'Iran ne pourra perdurer s'il n'est pas basé sur une vérification complète de son abandon intégral de son intention de se procurer l'arme nucléaire. Personne ne devrait rester lié par un accord avec l'Iran en l'absence de confiance dans sa capacité à honorer ses engagements. Le Président Trump a par conséquent décidé que les États-Unis mettraient un terme à leur participation au Plan et, comme cela a été dit, nous lançons immédiatement le processus visant à réimposer les sanctions liées à ce Plan.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Royaume-Uni.

M. Rowland (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je serai bref dans mon droit de réponse. Je ne vais pas réagir aux propos de notre collègue russe, dont les tentatives visant à semer la confusion deviennent de plus en plus fantaisistes, et je ne répéterai pas non plus les arguments en faveur de notre action, que j'ai exposés très clairement, mais je constate que notre collègue syrien ne comprend pas bien le rôle indépendant des médias britanniques.

Nous avons examiné minutieusement la situation, nous sommes parvenus à une conclusion et nous sommes intervenus pour y remédier. Nous défendrons les règles et les normes internationales qui nous mettent en sécurité. Nous continuerons d'évoquer ces questions qui sont du ressort de cette instance, bien qu'elles s'y prêtent mal.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : J'estime que j'ai abordé des faits et non pas des éléments fantaisistes dans ma précédente intervention. Dans une affaire, il faut d'abord établir les faits avant de pouvoir prendre une décision. À quel moment l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, dont vous essayez d'invoquer l'autorité, a établi comme constituant un fait l'utilisation d'armes chimiques à Douma ? C'est mon premier point.

Deuxièmement, si vous êtes si intéressé par l'établissement des faits − et les responsables ne peuvent être identifiés sans cette démarche en raison de l'impossibilité de déterminer l'identité des auteurs d'un crime avant que ce crime n'ait été établi −, nos spécialistes de la défense contre les agents chimiques, qui ont été les premiers sur les lieux, ont affirmé qu'aucun événement de la sorte n'était survenu. Par conséquent, nos opposants doivent avoir une base doublement solide pour démontrer que ces spécialistes se sont trompés, étant donné qu'ils n'avaient dépêché personne sur les lieux et qu'ils n'avaient pas la possibilité de relever des échantillons ni d'interroger de victimes ou de témoins de l'incident. Sans cette base, leurs analyses et leurs conclusions ne sont que des paroles. Il n'y a pas d'informations objectives sur les médias sociaux, qui sont depuis longtemps le théâtre de guerres de l'information brutales qui ne laissent aucune place et ne peuvent laisser de place à la modération.

Troisièmement, les États-Unis et la France ont été invités à se rendre sur les lieux et à dépêcher leurs experts sur place pour déterminer si une arme chimique avait été utilisée. Cela soulève une nouvelle question. S'agit-il d'une arme chimique, telle que définie dans les tableaux en annexe de la Convention sur les armes chimiques, ou de quelque chose d'autre qui a été utilisé comme arme ? L'arme n'a pas été déterminée dans les déclarations que nous avons entendues. La criminalistique est une science exacte. Je ne souhaite pas établir de parallèle ici avec d'autres processus qui ont également eu un retentissement public et politique d'une ampleur inhabituelle. Toutefois, nous nous occupons d'une affaire dont les auteurs ont été identifiés à l'avance et ensuite punis, et dont l'enquête n'a été menée qu'ultérieurement. Cela relève véritablement du royaume de la science-fiction, car cette approche est non seulement contraire à la pratique de la justice qui est acceptée dans la plupart des pays civilisés, mais également à la logique élémentaire.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai hésité à intervenir aujourd'hui, mais mon pays a fait l'objet de remarques positives mais également de remarques négatives. Les remarques positives sont celles du Représentant du Royaume-Uni ainsi que du Représentant de l'Union européenne concernant la mise en œuvre du Plan d'action global commun. Les États-Unis sont quant à eux les auteurs des remarques négatives. Je suis par conséquent dans l'obligation d'exercer mon droit de réponse, en faisant moi aussi des remarques positives et en réagissant aux observations de l'Ambassadeur des États-Unis.

Bien que la République islamique d'Iran respecte pleinement le Plan d'action global commun, comme cela a été confirmé dans ses dix rapports consécutifs par l'Agence internationale de l'énergie atomique, qui est la seule autorité compétente pour déterminer si mon Gouvernement honore ses engagements, le Président Trump a malheureusement ignoré tous ces éléments et décidé de détruire le Plan. Il a ignoré à plusieurs reprises tous les rapports de l'AIEA. Il a tout fait pour ignorer ces rapports, en affaiblissant le compromis négocié par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont les États-Unis et l'Allemagne, jusqu'à ce qu'il annonce récemment la décision de retirer son pays de cet accord.

Les États-Unis essayent une nouvelle fois, en portant des allégations infondées et erronées à l'encontre de mon pays, de forcer les autres parties à se retirer de cet accord et à ne pas respecter les obligations qui leur incombent en vertu de celui-ci. Pour justifier son retrait, ce pays s'appuie sur des explications unilatérales dénuées de fondement qui sont contraires au droit international et totalement contraires à la résolution 2231 (2015) du

Conseil de sécurité de l'ONU, comme cela est confirmé dans le Plan. Tout en se réservant le droit de ne plus s'acquitter, partiellement ou totalement, des obligations que lui impose le Plan compte tenu du retrait des États-Unis, la République islamique d'Iran demeure attachée à l'accord du Plan et continue d'honorer ses engagements. Pour remédier à la situation et parvenir à un certain accord garantissant les intérêts du peuple iranien, aux termes du Plan, elle mène actuellement des négociations avec quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité (tous les membres à l'exception des États-Unis) et avec l'Allemagne.

Lorsqu'il a été négocié, le Plan prévoyait un engagement total des parties, qui sont tenues de le respecter même si l'un d'entre eux n'honore plus ses engagements, ce qui devrait contrebalancer l'effet négatif de la rupture de la partie qui s'est retirée de cet accord. Par conséquent, bien que nous menions des négociations sur la mise en œuvre du Plan avec quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et avec l'Allemagne, nous comptons sur le soutien résolu d'autres pays indépendants sur la scène internationale en faveur de la mise en œuvre complète du Plan en tant qu'instrument international consacré par une résolution du Conseil de sécurité. Notre Ministre des affaires étrangères a envoyé des courriers officiels au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à la Haute-Représentante de l'Union européenne, M^me^ Mogherini. Nous négocions avec l'Union européenne concernant la poursuite de la mise en œuvre du Plan pour déterminer sa volonté politique et sa capacité à garantir les intérêts de l'Iran en continuant de soutenir cet instrument. Par conséquent, depuis hier, nous avons tenu nos réunions avec l'Union européenne et notre ministre des Affaires étrangères poursuit aujourd'hui à Bruxelles des négociations avec l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni. Peu de temps après le retrait des États-Unis, notre Ministre des affaires étrangères est parti en déplacement et s'est rendu dans différents pays. Il a souligné que l'avenir de l'accord sur le nucléaire du 14 juillet 2015 dépendait des garanties qui pourront être accordées à l'Iran par les cinq États signataires sur les six d'origine. Il a participé à des discussions de fond de qualité avec ses homologues à Beijing et à Moscou, et est parti rencontrer la Haute-Représentante de l'Union européenne et les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne, de la France et du Royaume-Uni à Bruxelles. Nous déterminerons bientôt de quelle manière quatre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité et l'Allemagne peuvent garantir les intérêts de l'Iran en vertu du Plan et préserver ce succès diplomatique unique.

S'agissant des commentaires du Représentant des États-Unis, je peux affirmer que les États-Unis et leurs alliés régionaux, en ce qui concerne le programme de missiles qui a aussi été mentionné par le Royaume-Uni, ont fourni des renseignements militaires et une aide logistique, économique et politique à M. Sadam Hussein au cours de la guerre qui nous a été imposée par son régime, et ont également proposé leur soutien et ont gardé le silence pendant sa campagne d'attaques à l'arme chimique, qui n'a pas subi le même sort que la situation en Syrie. En tant qu'expert des longues et laborieuses négociations de la Convention sur les armes chimiques, je peux affirmer qu'il s'agit d'un traité très important et très différent du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est considéré comme un texte discriminatoire entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a été créée en tant qu'organisation autonome et indépendante, ce qui constitue une différence importante. Si quelqu'un émet une remarque à propos de la Convention, il constatera que l'Organisation, conformément aux articles de cette dernière, est non seulement habilitée à mener des enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques mais aussi à s'intéresser à l'attribution politique de cet emploi. L'un des articles de la Convention fait clairement référence aux moyens de remédiation, y compris en recourant à des sanctions, ce qui signifie que le Conseil exécutif et la Conférence des États parties peuvent discuter d'allégations relevant de la Convention. Bien sûr, l'Iran, qui est victime de l'emploi d'armes chimiques, condamne toute forme d'emploi de ces armes par quiconque en toutes circonstances. L'Iran a par conséquent négocié minutieusement et était présent aux négociations de la Convention pour créer une organisation indépendante et autonome, ce qui s'est traduit dans les faits par la création de l'OIAC. Si nous tenons effectivement compte des connotations juridiques de la Convention, toutes les parties des dispositions doivent être respectées. S'agissant de la Convention et des situations à la gravité particulière qui n'ont pas été définies par cette dernière, les questions liées aux allégations,

quelles qu'elles soient, devraient être portées devant l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Lors des négociations relatives à l'accord conclu entre l'OIAC et l'ONU, en ce qui concerne les dispositions qui sont principalement employées pour octroyer des laissez-passer des Nations Unies aux inspecteurs, certaines délégations ont tout fait pour modifier cette formulation par « l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ». Il ne fait bien sûr aucun doute que l'autorité du Conseil de sécurité est consacrée par le droit international. Cependant, je dois dire ici, en tant qu'expert, que l'Organisation, qui a été créée en tant qu'instance autonome et indépendante, est différente de l'AIEA, et je suis surpris de constater que l'Organisation, par exemple, ne puisse pas se prononcer sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, dans le cas de cet incident. Bien sûr, l'enquête relève de la procédure de l'Organisation, et le Conseil exécutif de l'Organisation ainsi que la Conférence des États parties peuvent l'exploiter pleinement.

S'agissant du programme de missiles, si nous voulons protéger notre population, garantir notre indépendance et notre sécurité et préserver l'honneur de notre pays, nous avons conclu de cette expérience très difficile que nous devions nous appuyer sur nos capacités nationales et les renforcer sans hésiter pour répondre aux besoins en matière de légitime défense de l'Iran. Le programme de missiles iranien a donc à ce titre une vocation essentiellement défensive et dissuasive. Nos missiles sont uniquement conçus pour transporter des charges classiques et leur portée et leur précision sont proportionnées au contexte de sécurité qui nous entoure et à nos perceptions à l'égard des menaces. Nous poursuivrons sans faiblir notre programme de missiles conformément à notre programme de défense nationale. Ce programme n'est pas négociable et ne le sera jamais.

Sachant que les dépenses militaires des alliés des États-Unis dans la région, dont la population totale est bien inférieure à celle de l'Iran, sont considérablement plus élevées que celles de notre pays, nous nous demandons pour quelles raisons nous ne pourrions pas acquérir les moyens de défense requis pour nous protéger des menaces constantes qui pèsent sur l'Iran, un pays qui n'a attaqué personne en près de trois cents ans mais qui a été victime d'agressions soutenues par les États-Unis et leurs partenaires régionaux. Nos capacités qui n'incluent aucune tête de missiles nucléaires n'ont même pas été incluses dans les négociations et n'ont pas été abordées dans la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité.

S'agissant de la Syrie mais aussi du Yémen, qui ont été évoqués par l'Ambassadeur des États-Unis, la proposition de règlement politique de l'Iran pour mettre un terme aux conflits abominables dans ces pays a été accueillie favorablement par la communauté internationale et l'Iran a joué un rôle constructif dans chaque initiative internationale visant à résoudre les conflits régionaux. L'Iran a également coopéré efficacement avec la Russie et la Turquie pour désamorcer les violences en Syrie et se tient prêt à contribuer activement aux efforts menés conjointement avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les autres pays responsables, y compris les membres permanents du Conseil de sécurité et l'Union européenne, pour mettre un terme aux conflits et aux violences, quelle que soit la région. J'estime que j'en ai assez dit et je n'ajouterai pas d'autres remarques.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en chinois*) : Les intervenants ont fait preuve au cours de la deuxième partie de la session de la Conférence de tant de malveillance et d'animosité que j'ai hésité à prendre la parole, mais après avoir bien réfléchi, j'estime que je dois dire quelques mots.

Premièrement, au nom de notre Ambassadeur, je tiens à vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence et à souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs d'Australie, de République de Corée et de Sri Lanka. Nous remercions vivement les Représentants de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée qui ont rendu compte de la situation dans la péninsule coréenne. Les efforts conjoints de toutes les parties concernées ont mené à des progrès concernant l'amélioration du dialogue sur la péninsule et l'élaboration d'une solution politique constructive aux problèmes dans cette région. La Chine encourage toutes les parties concernées à poursuivre les efforts en ce sens et à continuer de faciliter le dialogue et de consolider la confiance

mutuelle en faisant preuve de bonne volonté et en diminuant les tensions. La Chine continuera, comme par le passé, de déployer des efforts acharnés pour trouver une résolution politique et diplomatique aux problèmes de la péninsule.

Le Plan d'action global commun sur la question du nucléaire iranien est un accord issu de négociations multilatérales qui a été approuvé par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Les parties concernées sont toutes tenues de le mettre en œuvre scrupuleusement. Il est essentiel de préserver l'intégrité et le caractère sacro-saint de l'accord pour préserver le système international de non-prolifération nucléaire et favoriser la paix et la stabilité au Moyen-Orient. Cet accord présente également une valeur primordiale, car il représente un exemple d'approche pour résoudre des problèmes dans une zone sensible par des moyens politiques. Compte tenu de la situation actuelle, la délégation chinoise demande à toutes les parties de conserver une attitude responsable, de garder à l'esprit la perspective globale à long terme, de soutenir les solutions politiques et diplomatiques, de gérer leurs divergences de manière appropriée et de revenir rapidement sur la bonne voie en parvenant à mettre en œuvre cet accord complet. La Chine gardera une attitude objective, impartiale et responsable, et poursuivra son dialogue et ses consultations avec toutes les parties, et continuera de soutenir la préservation et la mise en œuvre de l'accord complet.

(*L'orateur poursuit en anglais.*)

Il est bien trop facile d'intimider les populations vulnérables, mais il est n'est pas si facile d'affronter les « grands » de ce monde. J'espère que le processus et le résultat issu de la défense du Plan d'action global commun nous montreront que ce monde n'est pas peuplé de lâches et d'arrogants.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de me donner la parole une troisième fois. Je m'excuse, mais je me sens obligé de répondre aux propos du Représentant du Royaume-Uni concernant ce qu'il appelle les informations parues dans les médias.

Pour être honnête, je n'ai pas connaissance d'informations crédibles parues dans les médias qui peuvent servir à démontrer l'emploi effectif d'armes chimiques, à identifier les auteurs des attaques ou à émettre des jugements définitifs pour justifier le lancement de dizaines de missiles contre de prétendues installations d'armes chimiques. Il est remarquable que la destruction de ces sites n'ait pas entraîné de victimes, ou plutôt n'ait pas entraîné un grand nombre de victimes, dans les secteurs concernés, et n'ait pas provoqué de dégâts dans l'environnement immédiat. Évidemment, le secret se trouve en réalité dans l'emploi de missiles intelligents. Les États qui ont perpétré cette attaque contre mon pays ont utilisé comme arme leurs mensonges et leurs ruses pour mettre à genou la Syrie et inventer des prétextes pour justifier leur attaque. À cette fin, ils ont fait appel à des mercenaires, appelés les Casques blancs, qui ont été mis en place par les services de renseignements britanniques pour fabriquer des preuves de toutes pièces et réaliser des séquences vidéo dignes d'Hollywood. Heureusement, ils ne sont jamais totalement précis dans cette fabrication de mensonges et nous avons remarqué, concernant leurs allégations d'emploi d'armes chimiques par le Gouvernement syrien, que chaque épisode théâtral rendant compte du déploiement de ces armes par l'Armée arabe syrienne n'était dévoilé que lorsque nos troupes enregistraient des progrès dans leurs avancées et que les terroristes perdaient du terrain. De plus, les substances chimiques ne semblent pas du tout viser les combattants, mais les femmes, les enfants et les personnes âgées, et ne nécessitent que de l'eau pour s'en débarrasser devant la caméra tandis que les premiers intervenants n'ont pas besoin de porter de masque ni de gants de protection contre ces substances.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, nous avons demandé la parole pour faire une déclaration et non pas pour exercer notre droit de réponse.

La Présidente (*parle en anglais*) : Dans ce cas, je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Je tenais simplement à répondre très brièvement aux remarques de notre collègue iranien.

Comme vous le savez tous, les États-Unis sont partie à la Convention sur les armes chimiques et ont toujours condamné l'utilisation d'armes chimiques, en tout temps et en tout lieu.

La Présidente (*parle en anglais*) : À présent, je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Davydov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre intervention est basée sur la déclaration du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie concernant le Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien.

Moscou est profondément déçu par la décision du Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, de soustraire de manière unilatérale son pays des engagements qui lui incombent en vertu du Plan d'action global commun sur le programme nucléaire iranien et d'imposer des sanctions nationales à l'Iran.

Le Plan d'action global commun est un accord multilatéral de premier plan qui a été approuvé par la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU. Ce Plan d'action ne relève pas de la propriété exclusive des États-Unis d'Amérique, mais constitue un accomplissement de l'ensemble de la communauté internationale, qui a affirmé à plusieurs reprises son attachement à la préservation et à la mise en œuvre durable à long terme du Plan d'action pour consolider la paix et la sécurité internationales et régionales et le régime de non-prolifération nucléaire.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les agissements des États-Unis d'Amérique qui sont à nouveau contraires à l'opinion de la majorité des États et qui vont exclusivement dans le sens de leurs intérêts partisans à court terme, au mépris flagrant des règles du droit international.

Rien ne justifie et ne peut justifier la mise en péril du Plan d'action global commun qui a montré qu'il est parfaitement adapté et qu'il répond efficacement à tous les défis auxquels nous nous heurtons.

L'Iran respecte scrupuleusement les engagements qui lui incombent, comme le confirme régulièrement l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous y souscrivons pleinement et nous en sommes totalement satisfaits.

Il est extrêmement regrettable que les agissements de Washington ébranlent la confiance internationale à l'égard de l'Agence, qui a mis en œuvre le Plan d'action global commun avec un niveau constamment élevé de professionnalisme.

Les décisions qui ont été annoncées le 8 mai sont de nouvelles preuves de l'intransigeance de Washington. Elles montrent également que les griefs des États-Unis à l'égard des activités nucléaires absolument licites de l'Iran sont un simple prétexte pour régler des comptes politiques avec ce pays.

La position qui a été affirmée par Washington constitue une violation flagrante du Plan d'action global commun. La Commission conjointe du Plan d'action global commun doit examiner dans les plus brefs délais et avec le plus grand soin la situation et la traiter dans le cadre des procédures établies.

La Russie est ouverte à la poursuite du dialogue avec les parties restantes au Plan d'action global commun et continue de renforcer de manière active sa coopération bilatérale et son dialogue politique avec la République islamique d'Iran.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant des États-Unis.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole, mais je tiens simplement à déclarer, en ce qui concerne les observations de mon collègue russe, qu'un pays à l'origine de violations de traités, tels que

le Traité sur le régime Ciel ouvert et le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, n'est aucunement en position de faire des remarques concernant la violation de traités par d'autres pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la Chine.

M. Ji Haojun (Chine) (*parle en anglais*) : Je tiens simplement à demander à l'Ambassadeur Wood si les résolutions du Conseil de sécurité relèvent toujours du droit international.

La Présidente (*parle en anglais*) : Vous avez la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Tout à fait, je le confirme.

La Présidente (*parle en anglais*) : Nous avons donc clarifié ce point. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Cela ne semble pas être le cas.

Chers collègues, je tiens à vous rappeler que les travaux des organes subsidiaires commenceront dès cet après-midi. L'organe subsidiaire 2, qui est coordonné par Robbert Gabriëlse, Représentant permanent des Pays-Bas à la Conférence du désarmement, se réunira cet après-midi, le 15 mai, à 15 heures, et demain, le 16 mai, également à 15 heures. L'organe subsidiaire 5, qui est coordonné par Yury Ambrazevich, Représentant permanent du Bélarus, se réunira le jeudi 17 mai, à 15 heures, et le vendredi 18 mai à 10 heures. Les organes subsidiaires se retrouveront ici dans la salle du Conseil, et je conclus sur ce point nos travaux d'aujourd'hui. Notre prochaine séance plénière se tiendra mardi prochain, le 22 mai, comme d'habitude, à 10 heures, dans la salle du Conseil.

La séance est levée à midi.